

Le Courrier du Loiret, 4 octobre 2012

Reliures Brun

Employés mais sans salaire

Les dix salariés protégés des reliures Brun attendent toujours leur licenciement et ne sont désormais plus rémunérés. Le ministre du Travail a pourtant autorisé le liquidateur à lancer la procédure.

Les dix salariés protégés, délégués du personnel et membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, ne sont toujours pas licenciés alors que l'usine ma-leherboise est fermée depuis le 12 janvier.

Le ministère du Travail avait été saisi suite au refus de licenciement à deux reprises de l'inspection du travail considérant que le liquidateur n'avait pas respecté le code du travail.

Les élus locaux comme Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret et Marianne Dubois, députée de la 5^e circonscription, sont intervenus auprès du ministre du Travail, Michel Sapin. Ce dernier a autorisé le licenciement des salariés et a demandé au liquidateur de verser les salaires. Il souhaite également que soit mis en place un dispositif d'accompagnement person-

Il y a un mois, les salariés protégés des reliures Brun étaient confiants, aujourd'hui, « C'est pas la joie », disent-ils.



Il y a un mois, les salariés protégés des reliures Brun étaient confiants, aujourd'hui, « C'est pas la joie », disent-ils.

lisé pour chacun d'entre eux. Le courrier du ministre est arrivé le 22 septembre mais le liquidateur ne nous a toujours pas envoyé nos lettres de licenciement », raconte Christel Rabu, déléguée syndicale aux reliures Brun.

Deux mois sans salaire

La situation devient critique pour les employés qui ne perçoivent plus de salaire depuis fin juillet : « Nous ne sommes pas payés et nous ne sommes pas licenciés, on ne peut donc rien faire. Certains collègues n'ont qu'un salaire pour faire vivre leur famille et les factures continuent d'arriver. On a hâte que ça s'arrête », ajoute-t-elle.

Ces employés dits protégés continuent de se rendre à l'usine même si celle-ci est totalement vide.

D'anciens collègues viennent encore nous voir et puis on discute de ce qu'on doit faire ».

CAMILLE COELHO

RAPPEL Les reliures Brun ont été liquidées le 12 janvier par le tribunal de commerce de Nanterre faute de repreneur. Depuis, tous les salariés ont été licenciés sauf dix personnes dites protégées.